



LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE
B.P. 20071
76170 LILLEBONNE
SERVICE URBANISME
02 32 84 50 50
B.E. 0053

RECOMMANDE AVEC A.R.

LE MAIRE A L'HONNEUR D'ADRESSER

À

Monsieur Guillaume JEGO
DISTRI CENTER
Avenue du Marechal Leclerc
76170 LILLEBONNE

BORDEREAU D'ENVOI

N° D'ORDRE	DOCUMENTS TRANSMIS	NOMBRE	OBSERVATIONS
1	AUTORISATION PREALABLE DE POSE D'ENSEIGNE 076-384-25-L0005 ----- - Arrêté	1	
TOTAL		1	

REÇU À

LE

LILLEBONNE, LE 09 mai 2025

LE MAIRE,

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20250509-AG182-2025-AR
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2025-182

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 06 mai 2025 ;

CONSIDERANT que l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord assorti de recommandations :

-Les enseignes seront de tonalité blanc cassé (RAL 9001) ;

-Toute enseigne sera non lumineuse, éclairée uniquement indirectement par de petits spots à leds.

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Monsieur Guillaume JEGO « DISTRI CENTER » AP N°076-384-25-L0005.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Guillaume JEGO n'est autorisé à installer l'enseigne «DISTRI CENTER», que dans le respect des recommandations de l'architecte des Bâtiments de France, sur la façade avenue du Marechal Leclerc à Lillebonne.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et à Monsieur Guillaume JEGO.

Fait à Lillebonne, le 9 mai 2025

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,

Christine DÉCHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE

Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire